

1915-2015. Centenaire du génocide des Arméniens

Chronologie du génocide des Arméniens ottomans

1821-1827

Guerre nationale grecque qui s'achève par le traité de Paris et l'indépendance de la Grèce.

21 mars 1828

Annexion par la Russie d'une partie du Plateau arménien (notamment les régions d'Erevan et du Nakhitchévan).

1839

Acte de Gülhané qui proclame l'égalité de tous les citoyens ottomans devant la loi, sans distinction de religion. Début de l'ère des *Tanzimat* (réformes).

1853-1856

Guerre de Crimée qui oppose à la Russie l'Empire ottoman, la France, le Royaume-Uni et le Royaume de Sardaigne. Défaite de la Russie et traité de Paris (30 mars 1856). Fin du système international du Congrès de Vienne (1815). L'Empire ottoman rentre dans le concert des puissances européennes. Expulsion massive par la Russie de Circassiens et d'autres populations musulmanes vers l'Empire ottoman (1 million de personnes). Début d'une émigration vers la Russie d'Arméniens ottomans.

18 février 1856

Nouveau rescrit impérial consacrant l'égalité des citoyens devant la loi, l'impôt et la conscription.

1860

Massacres de chrétiens maronites au Liban et intervention de la France.

1862

Massacres dans la région du Taurus. Insurrection dans la montagne de Zeïtoun, région arménienne autonome depuis l'occupation ottomane.

24 mai 1860

« Constitution nationale arménienne ».

Mai 1876

« Atrocités bulgares » dans la guerre balkanique.

La constitution de Midhad Pacha est proposée à l'Empire par le nouveau sultan Abdülhamid II.

24 avril 1877

Déclaration de guerre de la Russie. Offensive russe et occupation d'une partie des provinces arménienne de l'Empire ottoman.

3 mars 1878-13 juillet 1878

Signature du Traité de San Stefano qui reconnaît la souveraineté russe sur d'importants territoires ottomans à majorité arménienne. Soutien de la Grande-Bretagne à l'Empire ottoman et révision des accords par le Traité de Berlin. La Russie perd ses territoires ottomans. L'article 61 impose à Constantinople l'obligation



de procéder à des réformes dans les provinces arméniennes. En cela, le traité de Berlin marque l'émergence de la Question arménienne, forme nouvelle de la Question d'Orient, à laquelle répond un « devoir d'humanité » des puissances européennes – plus illusoire que réel.

1885

Création dans l'Arménie ottomane du parti arménien Armenakan.

1887

Création à Genève du parti révolutionnaire arménien Hintchak.

1890

Création à Tiflis du parti révolutionnaire arménien Dachnak (FRA).

1891

Instauration des régiments personnels du sultan Abdülhamid II (dit *hamidiye*) formés de cavaliers kurdes et chargés d'exercer la terreur contre les Arméniens ottomans. Début d'un état de terreur permanente dans les vilayets arméniens.

Août-octobre 1894

Révoltes fiscales arméniennes à Mouch et Sassoun, réprimées avec une très grande violence.

30 septembre 1895

Manifestations arméniennes de Bab Ali à Constantinople. Répression d'une très grande violence.

Octobre 1895

Début des « grands massacres » arméniens qui ensanglantent l'Asie Mineure.

26 août 1896

Prise de la Banque Ottomane par un groupe de révolutionnaires arméniens du Parti Dachnak afin d'attirer l'attention des grandes puissances sur la tragédie arménienne. Les puissances européennes imposent un sauf-conduit pour les militants révolutionnaires. Mais la répression hamidienne déclenchée le lendemain aboutit au massacre d'au moins 7 000 arméniens. Le bilan des grands massacres se monte à 300 000 morts.

1897-1908

Un État de terreur domine les provinces arméniennes d'Anatolie. Début d'un fort mouvement d'émigration.

Fin XIXe-début XXe siècle

L'Empire ottoman subit les guerres de libération des populations soumises dans les provinces balkaniques. La tyrannie du pouvoir hamidien se renforce et alimente de nouveaux soulèvements nationaux.

25 novembre 1900

Parution du premier numéro de *Pro Armenia* à Paris, sous la direction de Pierre Quillard, avec Gustave Rouanet, Georges Clemenceau, Jean Jaurès, etc.

17-18 juillet 1902

Premier congrès international arménophile à Bruxelles.



25 octobre 1903

Deuxième congrès international arménophile à Paris, théâtre Sarah-Bernhardt.

Juillet-décembre 1908

L'action révolutionnaire des Jeunes-Turcs, principalement regroupés au sein du Comité Union et Progrès (CUP ou *Ittihat ve Terakki Cemiyeti*, dits unionistes) aboutit à une série de soulèvements en Macédoine, depuis Salonique. Le 24 juillet, le sultan Abdülhamid II cède aux Jeunes-Turcs et restaure la constitution de Mihdad Pacha de 1876. Le CUP remporte les élections générales de décembre.

Avril 1909

Une contre-révolution islamiste à Constantinople, inspirée par les partisans d'Abdülhamid II, entraîne la riposte des Jeunes Turcs. Le CUP dirige les armées de Macédoine vers la capitale et y rétablissent l'ordre unioniste le 24 avril. Les unionistes proclament le retour de la liberté (en empruntant la devise républicaine « Liberté, Égalité, Fraternité ». Abdülhamid II est déposé et exilé à Salonique. Il est remplacé par son jeune frère Mehmed V qui ne dispose d'aucun pouvoir réel.

Entre-temps, à Adana, le 14 avril, des populations musulmanes déferlent sur les quartiers arméniens avec le soutien des autorités locales. Toute la province de Cilicie est à feu et à sang. Les troupes envoyées par le CUP pour rétablir la paix civile se retournent contre les rescapés arméniens (25-27 avril). Le bilan des massacres se monte à 30 000 morts.

1909-1914

En dépit du libéralisme affiché des Jeunes-Turcs, le pouvoir du Comité Union et Progrès se renforce et développe une idéologie très nationaliste, marquée par le darwinisme social et faisant particulièrement de la minorité arménienne un ennemi intérieur à abattre.

1912-1913

Guerres des Balkans opposant l'Empire ottoman à une coalition internationale comprenant la Grèce, la Bulgarie et la Serbie. Constantinople perd l'essentiel de ses provinces d'Europe qui avaient assuré la richesse et le rayonnement de l'Empire.

Début des campagnes de boycotts organisés par le pouvoir contre les entreprises et commerces grecs et arméniens.

1914

La population arménienne de l'Empire Ottoman est évaluée par le patriarcat à 2 100 000 personnes.

3 janvier

Ismail Enver est nommé ministre de la Guerre à l'initiative des dix membres du Comité central du Comité Union et Progrès (CUP). Élimination de toute opposition et instauration d'un régime de parti unique, contrôlé par une majorité de jeunes officiers.

Février-juin

Le Comité central unioniste décide, au cours de plusieurs réunions secrètes, d'un « plan homogénéisation » de l'Anatolie et de liquidation des « concentrations de non-Turcs ».



3 août

Décret de mobilisation générale et *irade* impérial mettant en vacances le Parlement ottoman. Début de la conscription des classes d'âges 20-40 ans parmi les Arméniens ottomans.

Réunion du Comité central du CUP décidant de la formation de l'Organisation spéciale (OS ou *Techkilât-ı Mahsusa*), instance paramilitaire chargée de lutter contre les « ennemis intérieurs », indépendante des structures officielles de l'État et qui va compter jusqu'à 12 000 hommes.

2 novembre

Déclaration de guerre de l'Empire ottoman à la Russie.

Fin décembre

Début de l'offensive de la III^e armée ottomane, comprenant environ 90 000 hommes, sur le front du Caucase, sous le commandement du ministre de la Guerre, Ismail Enver.

1915

4 janvier

La III^{ème} Armée ottomane commandée par Enver Pacha est décimée à la bataille de Sarıkamışh, sur le Front du Caucase contre les Russes. 80% des soldats décèdent, essentiellement de froid.

Février

Début de la phase préparatoire du génocide : élimination des soldats, des notables et des hommes valides

25 février

Décret du ministre de la Guerre, Enver pacha, ordonnant le désarmement des soldats arméniens qui sont versés dans des bataillons chargés de travaux de voirie et de transport de ravitaillement (dès le 13 février, deux députés arméniens de l'assemblée ottomane révèlent les exécutions massives dans ces bataillons). Par ailleurs, la mobilisation est étendue aux classes 18-20 ans et 45-60 ans.

Mars

Perquisition et arrestations massives d'Arméniens sous le prétexte de recherche d'armes. Un décret du 22 avril vient légaliser ces opérations terreur à grande échelle.

8 avril

Arrivée dans les villages des environs de Zeïtoun, de *muhacir*, migrants originaires de Bosnie, et exécution systématique des habitants arméniens.

18-20 avril

Pillages, crimes et destruction par l'OS du village de Hirdj, puis de toutes les localités du sud de Van, du Hayots Tsor (« la vallée des Arméniens »), des kaza de Karcikan, de Gevas/Vostan, de Satak et de Moks, et, au nord du lac de Van, des villages des kaza d'Erçis, d'Adilcevaz, à l'est, ceux de la région de Perkri. Environ 55 000 personnes sont exécutées.

20 avril-16 mai

15 000 villageois se réfugient dans le quartier arménien d'Aykestan de Van. Début du siège ordonné par le vali Cevdet. Cet épisode de résistance des Arméniens sera utilisé par les unionistes pour justifier les mesures de déportation décidées par la suite.



22 avril

Décret sur le désarmement de la population autorisant perquisitions et arrestations dans les quartiers arméniens, et campagne de presse pour soutenir la propagande anti-arménienne. A cette date, la plupart des hommes sont séparés de leurs familles et exécutés par des escadrons de l'OS, par noyade dans le Tigre, l'Euphrate et le Kyzil Irmak, ou par assassinat à l'arme blanche.

24 avril

Début du génocide à Constantinople. 650 dirigeants politiques et d'intellectuels sont arrêtés et la plupart exécutés, les premiers à Ayaş près d'Angora, les seconds à Çankırı. Le 24 avril 1915 est reconnu comme la date du début du génocide des Arméniens ottomans.

Fin avril

À cette date, près de 200 000 Arméniens, essentiellement des hommes ont été assassinés, soit dans les bataillons de travail, soit à la suite des arrestations, soit par des massacres sur place.

27 avril-19 août

Première phase du génocide. Déportation et exécution sur les routes de la déportation d'un 1 million d'Arméniens, essentiellement des femmes, des enfants et des vieillards, en 306 convois. Les survivants, en proportion variable selon les convois, sont internés dans des camps au milieu du désert syrien.

11 mai-14 juin

Procès des chefs du parti Hentchak à Constantinople suivi de la pendaison d'une vingtaine de militants.

9 mai.

Série d'articles anti-arméniens du journal *Tanin*, intitulés « Le grand complot ».

13 mai

Le conseil des ministres décide officiellement de déporter la population arménienne des vilayets orientaux d'Erzerum, Van et Bitlis.

16 mai

Loi concernant les instructions relatives aux biens mobiliers et immobiliers abandonnés par les Arméniens déportés, qui prévoit l'installation de réfugiés turcs dans ces demeures et sur ces terres.

23 mai

Le ministre de l'Intérieur Talât confirme l'ordre de déportation des Arméniens des vilayets d'Erzerum, Van et Bitlis et recommande aux fonctionnaires civils d'appliquer les ordres venant des autorités militaires, c'est-à-dire du commandant de la III^e armée, Mahmud Kâmil.

Le même jour, la direction de l'installation des Tribus et des émigrants (*İskân-ı Asâyirîn ve Muhâcirîn Müdriyeti*), organisme dépendant du ministère de l'Intérieur, chargé de mettre en œuvre la politique « d'homogénéisation démographique », décide de concentrer les déportés dans le vilayet de Mosul, à l'exception de sa partie nord, soit des régions désertiques où il est impossible de survivre.



24 mai

Déclaration commune des Grandes puissances (France, Grande-Bretagne et Russie) qui avertissent solennellement le gouvernement unioniste de sa pleine responsabilité dans « le crime de la Turquie contre l'humanité et la civilisation ».

26 mai

« Loi provisoire de déportation », adoptée par le conseil des ministres et entérinant des opérations déjà largement entamées dans les provinces orientales de l'Empire

2 juin

Arrestation à Constantinople des députés Krikor Zohrab et Vartkès Séringulian et déportation vers la Syrie. Ils sont exécutés le 19 juillet, sur la route menant d'Urfa à Dyarbekir, par un cadre de l'OS, Çerkez Ahmed.

10 juin

Promulgation d'une loi/directive instituant des commissions locales chargées de la « protection » des « biens abandonnés » des déportés afin d'en conserver les capitaux « en lieu sûr », afin de les « restituer » après la guerre (nouvelle loi promulguée le 26 septembre).

Publication d'une directive instituant des commissions locales.

13 juin

Ordre du ministère de la Guerre de saisie du bétail appartenant aux Arméniens. Les certificats d'exemption de déportation sont décrétés temporaires et provisoires.

21 juin

Transmission à tous les vilayet de l'Empire de l'ordre général de déportation de tous les Arméniens sans exception.

10 juillet

Ordre donné par le commandant de la III^e armée aux vali de Sivas, Trébizonde, Van, Mamuret ul-Aziz, Diyarbakır et Bitlis de condamner à mort « certains [éléments] de la population musulmane abritant chez eux des Arméniens »

12-13 septembre

Sauvetage par la marine française et anglaise des combattants arméniens du Musa Dagh

26 septembre

Adoption de la « loi provisoire relative aux biens, dettes et créances des personnes qui ont été déportées », préparée par la Direction de l'Installation des Tribus et des Émigrés, attachée au ministère de l'Intérieur, instaurant les commissions des *Emvali Metruke* (« biens abandonnés »).

Novembre

La France s'engage « en accord avec les Alliés », à ne pas oublier « les souffrances atroces des arméniens », « lorsque viendra l'heure des réparations légitimes » et « à assurer à l'Arménie une vie de paix et de progrès ». (Aristide Briand)



1916

17 février

Début de la deuxième phase du génocide. Mise à mort des déportés arrivés dans les camps.
Extermination (en 5 jours) des 40 000 internés du camp de concentration de Ras ul-Ayn.

7 mars

Télégramme de Talât, ministre de l'Intérieur à la Préfecture d'Alep, donnant l'ordre d'extermination des enfants dans les stations militaires.

9 avril

Meeting d' « Hommage à l'Arménie » dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne à Paris, sous la présidence d'Anatole France et de Paul Deschanel, président de la Chambre des députés.

9-16 mai

Accords Sykes-Picot signés par la Grande Bretagne et la France décidant du partage du Moyen-Orient entre les deux puissances en cas de victoire alliée.

Juillet à décembre

Extermination de 192 750 déportés regroupés à Der Zor par des *çete* de l'OS.

5 septembre

Le gouvernement unioniste dénonce tous les accords internationaux liant l'Empire ottoman aux puissances

9 octobre

Exécution de 2 000 enfants de l'orphelinat de Der Zor dans le désert à Suvar, brûlés vif dans des grottes

1918

Printemps-été

Massacres perpétrés dans le Caucase par les nationalistes, dernière phase du génocide décrétée par le CUP et confiée à Vehip pacha.

Avril

La Transcaucasie se sépare de la Russie bolchevique pour former une Fédération indépendante.

28 mai

Proclamation de l'indépendance de la République d'Arménie, par la suite de l'éclatement de la Transcaucasie.

30 octobre

Signature entre l'amiral Calthorpe et Hüseyin Rauf Bey de l'armistice de Moudros, qui reconnaît la défaite de l'Empire ottoman.

1^{er} novembre

Les principaux chefs du CUP quittent Istanbul dans la nuit à bord d'un navire allemand.

7 novembre

Occupation alliée de Constantinople



21 novembre

Débarquement de la Légion arménienne à Mersin en Cilicie

24 novembre

Instauration à Constantinople de la commission Mazhar chargée d'enquêter sur les actes criminels des unionistes

1919

Poursuite des massacres arméniens sur le Caucase, par les nationalistes turcs.

Massacres de populations grecques, sur la côte de la Mer noire pour les Grecs.

Massacres de populations kurdes à Koçgiri, dans le Dersim (aujourd'hui Tunceli) jusqu'en 1921.

8 janvier

Institution d'une cour martiale extraordinaire par un décret du sultan.

24 février-22 avril

Conférence panarménienne à Paris.

Mai

Début de la guerre de libération nationale menée par Mustafa Kemal en Anatolie (jusqu'en octobre 1922).

5 juillet

Verdict de la cour martiale de Constantinople dans le procès des ministres unionistes. La peine de mort par contumace est infligée à Talât, Enver, Cemal et le Dr Nâzım, quinze ans de travaux forcés à Cavid, Mustafa Serif et Musa Kâzım

17 juillet

Banquet offert à Paris par les représentants arméniens aux défenseurs français.

17 octobre

La Turquie, à la Conférence de la Paix à Paris admet explicitement les massacres survenus dans les provinces de l'Est lors de la guerre et la responsabilité des dirigeants turcs. G. Clemenceau au nom du Conseil suprême allié à la Conférence de la Paix prend acte que la Turquie «admet formellement ou explicitement les massacres...».

1920

Offensives kémalistes et bolchevique dans le Caucase et massacres d'Arméniens. Poursuite des massacres en Cilicie et dans les Territoires de l'Est (Marach, Aïntab) à l'initiative des forces kémalistes.

28 janvier

Adoption en séance secrète par l'Assemblée de la « Déclaration du Pacte national » présentée à l'ensemble de la Chambre le 17 février. Cette déclaration fonde la lutte nationale pour l'instauration d'un Etat turc dans les frontières du 30 octobre 1918.

26 février

Conférence pro-arménienne au Palais de la Mutualité à Paris.



24 avril

Mustafa Kemal condamne le génocide devant le Parlement turc en le qualifiant d' « acte honteux », un geste interprété comme une concession à l'égard de la conférence de la paix. Dans ce même discours, il rejette vivement les allégations britanniques sur la poursuite des massacres.

11 mai

Amnistie totale décrétée par le Parlement turc à Angora (Ankara).

10 août

Signature du Traité de Sèvres entre l'Empire ottoman et les Alliés. Le « gouvernement ottoman reconnaît » aux puissances Alliés le droit de poursuivre en jugement et de punir les responsables des massacres et déportations.

La Turquie admet explicitement la réalité des massacres et déportations survenus lors de la guerre et s'engage à procéder à « des réparations ».

18 décembre

Traité d'Alexandropol par lequel la République d'Arménie reconnaît sa défaite devant les kémalistes : elle doit renoncer au traité de Sèvres et à d'importants territoires en Arménie anatolienne (Kars, Ardahan, le Mont Ararat).

1921

16 mars

Traité de Moscou par lequel la République d'Arménie se soumet à la Russie bolchevique.

Juin

Acquittement par un tribunal de Berlin de Soghomon Tehlirian, rescapé du génocide, responsable de l'assassinat, de Talât Pacha.

20 octobre

Accord franco-turc d'Angora par lequel la France cède la Cilicie au gouvernement kémaliste d'Angora.

1922

17 avril

Bahaeddin Chakir et Djemal Azmi sont assassinés dans une rue de Berlin par deux militants arméniens.

25 juillet

Assassinat d'Ahmed Djemal par un militant arménien à Tiflis (Géorgie).

13 septembre

Début de l'incendie de Smyrne par les troupes kémalistes. Destruction totale des quartiers arméniens.

3 octobre

Armistice de Moudania entre les Alliés et le gouvernement d'Angora.

13 novembre

Ouverture de la conférence de Lausanne. La représentation arménienne est exclue des négociations.



1923

25 avril

Loi sur « les propriétés abandonnées » qui prévoit la confiscation de tous les biens abandonnés par les Arméniens absents du pays, quels que fussent la date, le motif et les conditions de leur départ.

24 juillet

Signature du traité de Lausanne entre le gouvernement d'Angora et les puissances alliées.

13 août

Protestation solennelle de la délégation de la République arménienne aux puissances alliées.

23 août

Le traité de Lausanne est ratifié par la Grande Assemblée nationale à Angora.

Septembre

Loi empêchant le retour des Arméniens ayant émigré de Cilicie et des provinces orientales.

6 octobre

Constantinople, évacuée par les alliés, passe sous le contrôle de l'armée turque.

29 octobre

La Grande Assemblée adopte une résolution en faveur de la République qui est proclamée le soir même.

23 mai 1927

Exclusion de la nationalité turque de tous ceux qui, lors de la guerre de l'indépendance, n'y ont pas pris part ou qui sont restés à l'étranger entre le 24 juillet 1923 et la date de la promulgation de cette loi.

Automne 1928

Expulsion massive de populations arméniennes du vilayet de Diyarbakir et du sandjak de Siirt en direction de la Syrie.

1929

Au cours d'un séjour à Damas, découvrant l'insoutenable misère d'enfants orphelin arméniens, l'écrivain Franz Werfel décide d'écrire un vaste roman historique sur le génocide et les résistants à l'anéantissement (*Les Quarante jours du Musa Dagh*).

1933

Le juriste polonais Raphaël Lemkin présente à la conférence internationale de Madrid un rapport sur la pénalisation des actions visant à la destruction et à l'oppression des populations. Il fait reposer son analyse sur le sort des Arméniens.

1937

Extermination des Kurdes et des Arméniens du massif de Dersim par l'aviation de guerre d'Ankara.

1944

Réfugié aux États-Unis, Raphaël Lemkin conçoit la notion de génocide pour définir « la pratique de l'extermination de nations et de groupes ethniques » telle qu'elle se réalise contre les Juifs d'Europe et telle qu'elle s'est exercée contre les Arméniens ottomans (*Axis Rule in Occupied Europe*).

1945

Le Tribunal militaire international (TMI) de Nuremberg pour juger les responsables nazis retient la notion de « crime contre l'humanité » pour juger des « crimes de génocide ».

1946

Reconnaissance du concept de génocide par un vote de l'assemblée des Nations Unies. Le 11 novembre, au cours de sa première session, l'Assemblée générale condamne le génocide comme un « crime de droit des gens ».

9 décembre 1948

Convention internationale sur la prévention et la punition du crime de génocide (elle entre formellement en vigueur le 12 janvier 1951, sous l'appellation : « Convention pour la prévention et la répression du crime de génocide »).

Avril 1965.

Cinquantième anniversaire du génocide. À Paris, une grande réunion rassemble des milliers d'Arméniens salle Pleyel. À Beyrouth, un meeting rassemble 80 000 personnes. À Erevan, 200 000 Arméniens défilent dans les rues, la plus grande manifestation spontanée qui ait jamais eu lieu en URSS.

Instauration par l'Uruguay du 24 avril « Jour de commémoration des martyrs arméniens [...] tués en 1915 ».

1975

Soixantième anniversaire du génocide. Début du terrorisme révolutionnaire arménien.

Publication de *Arménie 1915. Un génocide exemplaire* par Jean-Marie Carzou.

23 mars 1980

Reconnaissance du génocide arménien par le Parlement de l'Ontario, suivi par l'Assemblée nationale du Québec (résolution du 10 avril 1980 et motions du 21 avril 1983 et du 25 avril 1995).

15 juillet 1983

Attentat d'Orly perpétré par l'ASALA qui sombre dans la folie meurtrière.

13-15 avril 1984

Session du Tribunal permanent des peuples (créé en 1979) sur le génocide des Arméniens, à Paris à la Sorbonne

29 avril 1998

Le Parlement de Nouvelle Galles du Sud, en Australie décide de commémorer le génocide arménien.

1994

3 avril

Résolution du Parlement libanais en faveur de la reconnaissance du génocide



24 avril

Le vice-ministre des Affaires étrangères israélien, Yossi Beilinn, reconnaît le génocide.

14 avril 1995

La Douma de la Fédération de Russie reconnaît le génocide.

29 août 1985

Reconnaissance du génocide par la sous-commission des droits de l'Homme de l'Onu.

29 août 1986

Adoption du rapport du britannique Benjamin Whitaker par la Sous-commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et la protection des minorités (Commission des droits de l'homme du Conseil économique et social des Nations-Unies) qui reconnaît le génocide des Arméniens.

18 juin 1987

Reconnaissance du génocide arménien par le Parlement européen.

21 septembre 1991

Indépendance de la République d'Arménie par referendum.

1998

La Belgique reconnaît le génocide arménien.

16-18 avril

Colloque organisé à Paris en Sorbonne par le Comité de défense de la cause arménienne sur « l'actualité du génocide des Arméniens ».

24 avril

Reconnaissance du génocide arménien par le Conseil de l'Europe.

2001

La France reconnaît officiellement le génocide par la loi du 29 janvier mais sans en spécifier l'auteur.

2005

6 février

Orhan Pamuk, écrivain turc, futur prix Nobel de littérature, déclare au journal suisse *Tages Anzeiger* : « 30 000 Kurdes et 1 million d'Arméniens ont été tués sur ces terres [en Turquie] ».

24-25 septembre

Après avoir été un temps interdit, le colloque « Les Arméniens ottomans au temps du déclin de l'Empire ottoman » se tient à l'Université de Bilgi.

19 janvier 2007

Assassinat du journaliste et écrivain arménien turc Hrant Dink en pleine rue à Istanbul devant les locaux du journal *Agos* par un jeune nationaliste, avec la complicité objective de la police. 200 000 personnes suivent son cercueil.



15 décembre 2008

Quatre universitaires et intellectuels de renom, Gengiz Aktar, Ali Bayramoglu, Ahmet İnsel et Baskın Oran, lancent la pétition *özür diliyorum* : « Ma conscience ne peut accepter que l'on reste indifférent à la Grande Catastrophe que les Arméniens ottomans ont subi en 1915, et qu'on le nie. Je rejette cette injustice et, pour ma part, je partage les sentiments et les peines de mes sœurs et frères arméniens et je leur demande pardon ». Cette initiative sans précédent en Turquie réunit plus de 20 000 personnes.

22 décembre 2011

Adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi sur la « répression de la contestation de l'existence des génocides reconnus par la loi ».

23 janvier 2012

Le Sénat français adopte la proposition de loi du 22 décembre 2011, qui est finalement jugée anticonstitutionnelle par le Conseil constitutionnel le 28 février 2012.

Publication en Turquie de l'essai d'Hasan Cemal, petit-fils de Cemal Pacha : *1915 : Le Génocide arménien*.

26 septembre 2014

Un groupe d'intellectuels démocrates turcs condamne dans un texte collectif ouvert par une lettre de Taner Akçam les commentaires haineux dirigés contre les Arméniens dans des manuels scolaires.

2015

Commémoration du centenaire du génocide arménien dans le monde.

25 mars

Ouverture à Paris du colloque international « Cent ans de recherches » sur le génocide des Arméniens, inauguré au grand amphithéâtre de la Sorbonne par Najat Vallaud-Belkacem, ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche.

24 avril

Commémoration à Erevan du centenaire du 24 avril 1915. De nombreux chefs d'État sont attendus.